

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 20 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le 20 mars à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 14 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Alexandra BUTEL, maire en exercice.

|                                 |    |
|---------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice : | 12 |
| Nombre de membres présents :    | 10 |
| Nombre de suffrages exprimés :  | 11 |

|                         |    |
|-------------------------|----|
| Nombre de voix pour :   | 11 |
| Nombre de voix contre : | 0  |
| Nombre d'abstentions :  | 0  |

**Présents :** Alexandra BUTEL, Jacqueline PUGET, Alain MANIVEL, Jean-Louis SERRES, Alain LAURENS, Jean-Marie PRAYER, Frédérique PRAL, Stéphane PATRAS, Jérémy SARRAZIN, Marie-Paule ROGOU,

**Excusés/pouvoirs :** Marie-Jo CAYOL (pouvoir à F. PRAL),

**Absents :** Cécile LAPEYRE

**Secrétaire de séance :** Jacqueline PUGET

**Objet : Demande de subvention au Département des Hautes-Alpes pour l'achat d'un parc vélos intitulé Ludibike**

Dans le cadre du projet Ludibike, la commune du Dévoluy souhaite structurer et développer la filière VTT chez les plus jeunes en offrant un espace famille et débutant de qualité.  
Le projet porte différentes actions pour penser la filière VTT dans les moindres détails.

En ce sens, la commune souhaite investir :

- Dans des abris à vélos sécurisés
- Optimiser l'offre de parkings à vélos sous forme de « râtelier range vélos »
- Développer des bornes pour VAE
- Équiper Ludibike d'un espace « équipements vélos » (gonfleurs électriques, stations de réparation, boîtes à outils
- Dynamiser les pratiques en proposant l'aménagement de 5 circuits entre 500 m et 2 km au sein d'un espace récréatif avec de multiples éléments de jeux et un concentré de ludisme pour progresser en s'amusant.
- Doter le centre sportif de vélos pour les 2 à 12ans dans le but de promouvoir l'activité.

Le montant du projet s'élève à 30 000 euros

Plan de financement :

- Département des Hautes-Alpes : 15 000€, soit 50%
- Autofinancement : 15 000€, soit 50%

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le projet susmentionné et son plan de financement ;
- **SOLLICITE** le Département des Hautes-Alpes pour l'octroi d'une aide financière à hauteur de 15 000€, soit 50% ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer les documents relatifs au bon déroulement du dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

  
Alexandra BUTEL



|  |
|--|
| Transmis et reçu en Préfecture le : 25_03_2024 |
| Publié le : 25_03_2024                         |
| Affiché le : 25_03_2024                        |